



Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2005
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement

Trente-huitième session

4-8 avril 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Rapport du Bureau de la Commission de la population et du développement sur les travaux de la réunion intersessions qu'il a tenue à Lima du 16 au 19 octobre 2004

I. Généralités

1. À sa trentième session, la Commission de la population et du développement avait autorisé le Bureau à tenir des réunions intersessions tous les ans pour préparer les sessions. Comme suite à cette décision, le Bureau a tenu du 16 au 19 octobre 2004, à Lima, à l'invitation du Gouvernement péruvien, une réunion intersessions qui a été accueillie par le Ministère péruvien des affaires étrangères. Précédemment, il avait tenu des réunions intersessions en 1996 à Bruxelles, en 1997 à Mexico, en 1998 à Kuala Lumpur, en 1999 à New York, en 2000 à Nairobi, en 2001 à New York, en 2002 à Rome et en 2003 à Vilnius.

2. La réunion intersessions s'est tenue à l'hôtel Sofitel Royal Park de Lima et au Ministère péruvien des affaires étrangères. Les cinq membres du Bureau y ont participé. La liste complète des participants figure à l'annexe I au présent rapport. Outre les membres du Bureau, ont participé à la réunion un observateur du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que deux observateurs du Ministère péruvien des affaires étrangères, qui y ont assisté en partie.

3. Le Bureau a rappelé l'importance des réunions intersessions, qui permettaient de planifier les sessions de la Commission, de susciter l'intérêt du public et le sensibiliser aux questions de population et de développement. Elles offraient aussi la possibilité d'organiser des séances d'information à l'intention des responsables gouvernementaux, des universitaires et des médias du pays hôte. À Lima, le Ministère péruvien des affaires étrangères a organisé un séminaire sur le thème « La Conférence internationale sur la population et le développement, 10 ans après : évaluation des progrès accomplis et obstacles restant à surmonter », qui s'est tenu le

* E/CN.9/2005/1



18 octobre, de 15 heures à 18 heures, dans l'auditorium du bâtiment Carlos García Bedoya du Ministère. Tous les membres du Bureau ont fait des exposés à ce séminaire, qui a été ouvert par l'Ambassadeur Luis Solari Tudela, Vice-Ministre et Secrétaire général des affaires étrangères, et dont la présidence a été assurée par le chef de Cabinet du Ministre péruvien des affaires étrangères et Président de la Commission de la population et du développement, M. Alfredo Chuquihuara.

4. De plus, le Bureau a pu visiter la principale maternité publique de Lima (Maternidad de Lima), ce qui lui a donné l'occasion de juger lui-même de la manière dont les programmes de santé de la procréation étaient mis en œuvre dans la capitale péruvienne et d'être informé par le personnel médical des progrès accomplis en matière de santé de la procréation et de survie de l'enfant au Pérou.

II. Ouverture de la réunion

5. M. Chuquihuara a ouvert la réunion intersessions en passant en revue le calendrier de travail et les activités qui seraient menées parallèlement à la réunion. Il a fait état, en particulier, du séminaire sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendrait le 18 octobre, et de la visite susmentionnée à la maternité de Lima, au cours de laquelle les membres du Bureau visiteraient les installations de la maternité et seraient informés de la situation concernant la santé de la procréation au Pérou.

6. Le Directeur de la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, M. Joseph Chamie, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et les a remerciés de leur attachement aux travaux de la Commission et de leur participation à la réunion. Il a remercié M. Chuquihuara et le Ministère péruvien des affaires étrangères des dispositions qu'ils avaient prises pour appuyer la réunion. Il a souligné l'importance des réunions intersessions, qui permettaient de formuler des directives aux fins de la préparation des sessions annuelles de la Commission longtemps à l'avance et d'en assurer ainsi l'efficacité. Il a ensuite présenté les questions que le Bureau devait examiner et passé en revue les documents d'information dont il était saisi.

III. Débats

7. M. Chuquihuara a présidé les débats du Bureau. Il a commencé par remercier les membres de celui-ci d'avoir aidé à mener à bien les travaux de la trente-septième session de la Commission et à obtenir l'appui nécessaire pour que s'établisse à nouveau le consensus atteint à la Conférence internationale sur la population et le développement. Il a ensuite présenté l'ordre du jour provisoire de la réunion intersessions, invité les participants à formuler des observations sur son contenu et proposé qu'il soit adopté (voir annexe II).

8. Les participants ont d'abord examiné le projet d'ordre du jour de la trente-huitième session de la Commission, qui doit se tenir en 2005, et relevé que le thème spécial du débat général de la session serait « Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté ». Les membres du Bureau ont fait observer que les problèmes relatifs au VIH/sida pourraient être différents d'une région à l'autre selon l'ampleur de l'épidémie, mais se sont accordés à dire qu'il

faudrait, au cours des débats, prêter attention aux mesures de prévention qui avaient été prises pour ralentir ou enrayer la propagation de celle-ci. Le Bureau a estimé que les débats sur la question à la trente-huitième session de la Commission constitueraient un élément important des préparatifs de la grande manifestation prévue en 2005.

9. La réunion intersessions a également examiné des propositions concernant les thèmes spéciaux des prochaines sessions de la Commission. Les membres du Bureau ont convenu qu'il était souhaitable de décider du thème spécial des sessions au moins deux ans à l'avance. Deux thèmes ont été envisagés pour la session de 2007 : a) modification de la structure par âge de la population et développement et b) urbanisation et développement.

10. Le Bureau a ensuite examiné les modalités de travail de la Commission, conformément à la demande formulée en ce sens par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003 et compte tenu des changements adoptés par la Commission dans sa décision 2004/2, en particulier celui consistant à élire le Bureau le dernier jour de chaque session. Étant donné que, cette disposition n'ayant pas été appliquée, le mandat du bureau en exercice prendrait fin juste avant le premier jour de la trente-huitième session de la Commission, la question se posait de savoir quelle procédure suivre pour élire le prochain bureau de la Commission. Une des solutions possibles consistait à maintenir le bureau en fonction jusqu'à l'élection du prochain bureau, à la fin de la trente-huitième session, ce à quoi on a opposé le fait que certains membres du bureau en exercice représentaient des États qui ne seraient plus membres de la Commission à cette session. Pour la plupart des membres du Bureau, cette option ne pouvait donc être retenue. La prorogation du mandat du Bureau en exercice étant exclue, les membres du Bureau ont estimé que la seule autre possibilité consisterait à élire un nouveau bureau le premier jour de la trente-huitième session et à élire le bureau de la trente-neuvième session le dernier jour de la trente-huitième session. Dans ce cas, plusieurs scénarios pouvaient être envisagés. Plusieurs membres du bureau en exercice pourraient, par exemple, faire partie du bureau élu le premier jour de la trente-huitième session, ce qui permettrait d'assurer la continuité. Il a été également proposé de réélire à la fin de la trente-huitième session tous les membres du bureau élu le premier jour, ou d'en réélire certains seulement.

11. Dans sa décision 2004/2, la Commission avait également décidé d'établir un système de roulement géographique pour le poste de président de la Commission. Comme l'a expliqué M. Chamie, un système de roulement pour le poste de Président était déjà en place, mais il n'était pas strictement respecté parce qu'il n'était pas toujours possible d'élire un président parmi les membres du groupe régional dont c'était le tour d'assurer la présidence. Selon le système officiel de roulement appliqué à ce jour, le Président de la trente-huitième session de la Commission devrait être élu parmi les membres du Groupe des États d'Afrique. Le Bureau a recommandé que la Commission établisse explicitement un ordre de roulement à sa trente-huitième session. Compte tenu de l'ordre qui serait alors établi, il était possible que le président élu au début de la trente-huitième session ne remplisse ses fonctions que pendant les cinq jours que durerait la session. Plusieurs scénarios ont été examinés. Si un nouveau bureau était élu au début de la trente-huitième session et son président était issu du Groupe des États d'Afrique, deux possibilités s'offraient : ou bien le nouveau président serait réélu à la fin de la session, ou bien un autre président serait élu. Si le même président était réélu, le Groupe des États

d'Afrique aurait la possibilité de conduire les préparatifs de la trente-neuvième session de la Commission. Si, au contraire, un autre président était élu à la fin de la trente-huitième session, le Président issu du Groupe des États d'Afrique n'aurait peut-être pas la possibilité de conduire les préparatifs de la prochaine session, sauf si l'on adoptait une solution transitoire en vertu de laquelle le bureau élu au début de la trente-huitième session pourrait continuer à exercer ses fonctions pendant la période d'intersessions et passer le relais au bureau élu à la fin de la trente-huitième session au début de la trente-neuvième session. Certains membres du Bureau ont jugé cette possibilité inutilement compliquée et contraire à la position de la Commission, dont la décision d'élire un bureau à la fin de chaque session visait à lui confier à la fois les préparatifs de la session suivante et la conduite de ses débats.

12. Compte tenu de ces considérations et dans la mesure où ils ont jugé devoir poursuivre leurs consultations avec leurs groupes régionaux respectifs quant aux modalités de mise en route du roulement et à la marche à suivre pendant la période de transition précédant l'élection du bureau, à la fin ou au début de chaque session, les membres du Bureau ont reporté leur décision relative à la stratégie à suivre pour élire un bureau pendant la trente-huitième session de la Commission. Le Bureau a décidé de consulter les divers groupes régionaux et d'examiner à nouveau la question avant le début de la trente-huitième session de la Commission, soit au moyen du courrier électronique, soit lors d'une réunion à New York.

13. Le Bureau a relevé qu'un certain nombre de groupes régionaux n'occupaient pas encore la totalité des sièges qui leur étaient attribués à la Commission. Il a également relevé qu'il s'avérait difficile d'assurer un meilleur équilibre des sexes au sein du Bureau et d'élire les membres du Bureau dans les délais prévus. Les membres du Bureau en exercice ont décidé d'examiner ces questions avec leurs groupes régionaux respectifs.

14. Le Bureau a estimé qu'à sa trente-huitième session, la Commission devrait adopter des décisions au sujet de l'ordre du jour de la trente-neuvième session, qui doit se tenir en 2006, du thème de la quarantième session, qui doit se tenir en 2007, et des méthodes de travail, y compris la détermination d'un ordre de roulement explicite pour la présidence du Bureau, ainsi que des résolutions concernant le thème spécial de la trente-huitième session (« Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté »), la contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹ à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international et le programme de travail dans le domaine de la population.

15. Le Bureau a pris note de la résolution 2004/63 du Conseil économique et social en date du 23 juillet 2004, intitulée « Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques », ainsi que de la participation du Président de la Commission à la réunion des présidents des commissions techniques du Conseil avec le Bureau du Conseil, tenue le 19 juillet (pour le compte rendu de cette réunion, voir annexe III). Les membres du Bureau ont réaffirmé leur attachement à la collaboration et à la coordination de la Commission avec les autres commissions techniques, en particulier sous la forme de réunions conjointes des bureaux ou de leurs présidents, dont la réunion tenue en 2004 par le Président de la Commission de la condition de la femme et le Président de la Commission de la population et du développement en est un exemple.

16. Le Bureau a également pris note de la demande tendant à porter à l'attention de la Commission, à sa trente-huitième session, le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, intitulé « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous »².

17. Le Bureau a été informé que le FNUAP prévoyait d'organiser, pendant les sessions de la Commission, une manifestation parallèle qui porterait essentiellement sur la contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a encouragé le FNUAP à tenir cette manifestation à un moment où les représentants qui participeraient à la trente-huitième session puissent y assister.

18. Comme suite à ses débats, le Bureau a formulé un certain nombre de recommandations, qui sont présentées à l'annexe IV au présent rapport. Il a par ailleurs réaffirmé l'importance de ses réunions intersessions pour ce qui est de faciliter les travaux de la Commission.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Genève, Bureau international du Travail, 2004; voir aussi A/59/98-E/2004/79, annexe.

Annexe I

Liste des participants

Membres du Bureau

M. Alfredo Chuquihuara
Chef de Cabinet du Ministre des affaires étrangères
Ministère des affaires étrangères
Ucayali 363
Lima
Pérou

M. Mohamed El-Farnawany
Premier Secrétaire de la Mission permanente de la République arabe d'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
304 East 44th Street
New York, NY 10017

M^{me} Kitty van der Heijden
Première Secrétaire de la Mission permanente des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
235 East 45th Street, 16^e étage
New York, NY 10017

S. E. M. Gediminas Šerkšnys
Représentant permanent de la Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
420 Fifth Avenue, 3^e étage
New York, NY 10018

M. Khondker M. Talha
Premier Secrétaire de la Mission permanente du Bangladesh
auprès de l'Organisation des Nations Unies
227 East 45th Street, 14^e étage
New York, NY 10017

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

M. Joseph Chamie
Directeur de la Division de la population du Secrétariat
de l'Organisation des Nations Unies
Bureau DC2-1950
New York, NY 10017

M^{me} Hania Zlotnik
Directrice adjointe de la Division de la population
du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Bureau DC2-1956
New York, NY 10017

Observateurs

M. Kwabena Osei-Danquah
Conseiller principal aux relations extérieures
FNUAP
220 East 42nd Street
New York, NY 10017

M. Vicente Rojas
Ministre
Directeur des affaires sociales et spéciales
Ministère des affaires étrangères
Ucayali 363
Lima
Pérou

M^{me} María Eugenia Echeverría
Conseillère
Direction des affaires sociales et spéciales
Ministère des affaires étrangères
Ucayali 363
Lima
Pérou

Annexe II

Ordre du jour de la réunion intersessions du Bureau de la Commission de la population et du développement

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Commission de la population et du développement :
 - a) Ordre du jour, organisation des travaux, documentation et autres questions liées à la trente-huitième session de la Commission, qui doit se tenir en 2005;
 - b) Modalités de travail de la Commission;
 - c) Programme de travail de la Commission pour la période 2006-2009;
 - d) Résolutions pertinentes adoptées récemment par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, y compris la résolution concernant la réunion commune des bureaux du Conseil et de ses commissions techniques.
4. Questions connexes.
5. Conclusions.
6. Clôture de la réunion.

Annexe III

Compte-rendu de la réunion des présidents des commissions techniques du Conseil économique et social avec le Bureau du Conseil

(10 heures à 13 heures, 19 juillet 2004)

1. Le 19 juillet 2004, les présidents des commissions techniques du Conseil économique et social se sont réunis avec le Bureau du Conseil pour aborder ensemble les mesures à prendre en vue de promouvoir la collaboration et la coopération parmi les commissions techniques, et entre celles-ci et le Conseil. Les présidents se sont d'abord réunis entre eux, sous la direction de M. Dumisano Kumalo, Président de la Commission du développement social, puis avec le Bureau du Conseil, qui était dirigé par M^{me} Marjatta Rasi, Présidente du Conseil. Le même jour, dans l'après-midi, les présidents ont participé à une table ronde avec les membres du Conseil.

2. Une vue d'ensemble des principales questions abordées lors de la réunion des présidents figure ci-après :

- Les participants sont convenus que 2005 étaient une année importante et que le calendrier concernant le développement ne devait pas être relégué au second plan par l'examen des questions de sécurité ayant un lien avec les événements de l'année. Ils ont estimé qu'en prélude au sommet de 2005, les commissions techniques avaient un rôle important à jouer et que les présidents devaient se faire entendre. Les commissions techniques devraient déterminer quelle serait pour elles la meilleure façon de contribuer au sommet.
- Les participants ont admis que chaque commission technique avait ses propres caractéristiques, se chargeait généralement de questions bien précises, jouait divers rôles et suivait différentes pratiques. Il était toutefois souhaitable qu'elles se concertent et collaborent entre elles, et il semblait que chaque commission technique devait suivre l'approche qui s'était révélée la plus efficace selon les cas.
- Grâce aux programmes et aux rapports conjoints, aux interventions des présidents de certaines commissions auprès d'autres commissions, et aux réunions communes du Bureau et des secrétariats des commissions, une collaboration s'était instaurée. Il conviendrait d'ailleurs d'adopter à cet égard un système de « meilleures pratiques », en fonction des différents pôles d'intérêt des diverses commissions. Certains présidents ont souhaité voir s'instaurer plus de coopération et de collaboration, en particulier en vue d'uniformiser davantage les méthodes de travail des commissions techniques.
- Les commissions avaient beaucoup progressé dans la révision de leurs méthodes de travail conformément aux orientations fournies par le Conseil économique et social, ce qui ressortait du fait que :
 - Pour tous les présidents, il était important d'élire le Bureau à l'avance et d'assurer sa continuité. Procéder ainsi devait en outre permettre de renforcer la coopération.

- Les réunions intersessions des bureaux ont été jugées utiles, tout comme la création de groupes de travail intersessions. Toutefois, certaines commissions ont fait observer que les difficultés financières rencontrées par certains membres des bureaux qui, pour participer à ces réunions, devaient effectuer le déplacement depuis leur capitale d'origine, limitaient la fréquence à celles-ci pouvaient être organisées. La pratique consistant à mettre en place un Bureau élargi comprenant des représentants régionaux et à le convoquer pendant la période intersessions a été jugée très utile. En effet, elle permettait de soumettre les décisions et délibérations aux groupes régionaux, renforçant ainsi la transparence et l'efficacité.
- Pour la plupart, les commissions avaient élaboré un programme de travail pluriannuel, que les présidents considéraient être un précieux outil de planification. Ces programmes semblaient aussi profiter à d'autres commissions, puisqu'ils contribuaient à éliminer le double emploi. Les présidents se sont félicités que le Conseil économique et social ait mis en place un programme de travail pluriannuel.
- La participation des organisations non gouvernementales aux principales manifestations prévues pour 2005 a été évoquée, et il a été souligné que le Conseil économique et social accordait beaucoup d'importance à cette participation. Chaque commission technique devrait faire le nécessaire pour que les organisations non gouvernementales puissent prendre part comme il convenait à ces manifestations. Il incomberait toutefois à l'Assemblée générale de décider des modalités de cette participation.
- On a soulevé le problème du chevauchement des travaux d'une commission technique et de la Troisième Commission, qui devrait être examiné lors du débat sur la réforme du système des Nations Unies. Selon les présidents, il fallait donner un nouvel élan à la session de fond du Conseil économique et social, éventuellement en modifiant le calendrier de son débat de haut niveau.
- Certains présidents ont évoqué le problème posé par l'alourdissement de la charge de travail et le fait qu'il était difficile d'achever les travaux dans le délai imparti à chaque session. Pour surmonter cet obstacle, on a envisagé d'adopter des règles strictes sur le temps de parole et de regrouper les points.
- Certains ont estimé que le raccourcissement de la durée des sessions des commissions techniques pourrait compromettre le respect des délais prescrits pour la remise de leurs rapports. Il fallait se pencher sur le problème de la remise tardive au Conseil économique et social des rapports établis à l'issue des sessions des commissions techniques.
- Plusieurs propositions ont été faites en vue de renforcer la collaboration et la coopération et d'améliorer les travaux des commissions techniques, parmi lesquelles :
 - On a recommandé d'organiser une réunion des secrétariats de toutes les commissions techniques, afin qu'ils examinent comment ces commissions pourraient favoriser la collaboration et la coopération entre elles.

-
- On a trouvé qu'il était essentiel que les commissions techniques fassent participer les commissions régionales à toutes les démarches visant à soutenir les plans d'action et les principales manifestations du Conseil économique et social.
 - On a proposé qu'étant donné les grandes compétences techniques de la Commission de statistique, les autres commissions techniques lui demandent de contribuer à leurs travaux. Lorsque ce serait possible, le Bureau de la Commission de statistique s'entretiendrait avec le Bureau de chaque commission juste avant l'ouverture de sa session, pour évoquer des domaines précis de leur collaboration.
 - On a suggéré d'inscrire à l'ordre du jour de la session de fond du Conseil économique et social un point couvrant les meilleures pratiques et le suivi des résolutions et décisions du Conseil, ainsi que toute autre question présentant un intérêt commun pour les commissions.
 - On a recommandé d'organiser plus régulièrement des réunions communes des bureaux et des secrétariats des commissions techniques, afin qu'ils puissent échanger des informations détaillées sur les travaux des commissions.
 - On a suggéré de demander au Bureau du Conseil économique et social d'informer les commissions techniques de la façon dont le Conseil entendait faire rapport sur la grande manifestation de 2005.
- Tous les présidents se sont accordés à dire que les réunions de ce type étaient très utiles car elles offraient un tableau général des travaux des commissions techniques, et contribuaient aussi à renforcer les liens entre ces commissions. On a toutefois soulevé le problème des contraintes d'ordre financier qui faisaient obstacle à la participation de certains aux réunions annuelles des présidents des commissions techniques.

Annexe IV

Conclusions et recommandations du Bureau de la Commission de la population et du développement

I. Ordre du jour provisoire, organisation des travaux et méthodes de travail de la trente-huitième session de la Commission

1. Le Bureau a recommandé l'adoption de l'organisation des travaux de la Commission à sa trente-huitième session. L'organisation des travaux rendait compte des décisions prises à la trente-septième session de la Commission (voir E/CN.9/2004/L.2/Rev.1) concernant l'ajout à l'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session des points 3 *bis*, relatif à la contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et 4 *bis*, concernant l'examen des méthodes de travail de la Commission de la population et du développement, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 57/270 B.

2. Le Bureau a réaffirmé qu'il était utile d'inviter des orateurs pour évoquer certains aspects du thème spécial examiné par la Commission. Pour la trente-huitième session, il a suggéré qu'au moins un intervenant se penche sur l'état de l'épidémie de VIH/sida en Afrique et ses conséquences pour le développement. Un autre devrait aborder les stratégies visant à prévenir la transmission du VIH et à réduire la propagation de l'épidémie. Le Bureau a recommandé que le groupe de travail ajourne sa séance lorsqu'un orateur invité ferait un exposé, comme cela était la coutume pour les autres sessions de la Commission.

3. Le Bureau a recommandé qu'au cours du débat consacré aux expériences nationales, les délégations concentrent leurs interventions sur les questions relatives à la population, au développement et au VIH/sida, et à leur rapport avec la pauvreté. Le Bureau a recommandé une nouvelle fois que les présentations orales soient limitées à cinq minutes environ, mais il a insisté sur le fait que les délégations avaient loisir de préparer des déclarations plus longues, dont le texte écrit serait distribué.

4. Conformément à la coutume lors des sessions précédentes, le Bureau a recommandé que soit créé, à la trente-huitième session de la Commission, un groupe de travail chargé d'examiner les questions susceptibles d'aboutir à des résolutions ou des décisions. Le groupe de travail devrait commencer ses travaux dans l'après-midi du premier jour de la session. Le Bureau a également recommandé à la Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'établir des avant-projets de résolutions et de décisions qui pourraient faciliter les délibérations du groupe de travail. Avec l'accord du Président de la Commission, ces avant-projets pourraient être distribués pendant la semaine précédant la session de la Commission.

5. Le Bureau a recommandé qu'à sa trente-huitième session, la Commission fixe clairement l'ordre de rotation pour la présidence du Bureau de la Commission, afin qu'il puisse être appliqué dès l'élection du Bureau de la trente-neuvième session.

6. Le Bureau a pensé qu'outre l'adoption d'un projet d'ordre du jour pour la trente-neuvième session, la Commission souhaitera peut-être adopter des résolutions ou des décisions concernant notamment : a) le thème spécial de la trente-huitième session, à savoir « Population, développement et VIH/sida, et leur rapport avec la pauvreté »; b) les thèmes spéciaux pour les années 2006 et 2007; c) la contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international; d) le programme de travail dans le domaine de la population; e) les méthodes de travail de la Commission, notamment l'ordre de rotation de la présidence de son Bureau.

7. Le Bureau a recommandé que le Directeur de la Division de la population organise à l'intention des délégations, avant la trente-huitième session de la Commission, une séance d'information sur l'état d'avancement de la documentation, l'organisation des travaux, et les résolutions et décisions qui seraient probablement examinées par la Commission.

8. Le Bureau a souligné qu'il était important que la documentation de la trente-huitième session de la Commission soit disponible dans les délais prévus afin de faciliter la préparation des déclarations par les délégations. Il a approuvé l'affichage de versions préliminaires non éditées des documents sur Internet.

II. Programme de travail des futures sessions de la Commission

9. Le Bureau a pris note de la décision 2004/1 de la Commission, dans laquelle celle-ci avait décidé que le thème spécial de sa trente-neuvième session en 2006 serait : « Migrations internationales et développement », et qu'elle contribuerait ainsi au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur cette question. Le Bureau a encouragé la pratique consistant à fixer le thème spécial de la Commission deux ans à l'avance. Il a suggéré que pour sa quarantième session en 2007, la Commission envisage comme thème spécial la modification de la structure par âge de la population et le développement. Le Bureau a aussi pris note du thème « Urbanisation et développement », qui pourrait être examiné sous l'angle du constat selon lequel il est vraisemblable qu'en 2007, plus de 50 % de la population du monde vivra dans des zones urbaines.

10. Le Bureau a salué la décision de la Division de la population d'organiser un séminaire sur l'importance des questions de population pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et d'y inviter des représentants du système des Nations Unies participant à la mise en œuvre des mesures visant à réaliser ces objectifs, pour évoquer la contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement à la réalisation de ces objectifs et d'autres en matière de développement. Il a proposé que le séminaire soit ouvert aux représentants des gouvernements désireux d'y participer et estimé que les travaux du séminaire contribueraient utilement à l'établissement du rapport demandé par la Commission dans sa décision 2004/1.

III. Programme de travail du Bureau

11. Le Bureau a recommandé à ses membres de se réunir avant la trente-huitième session de la Commission afin de passer en revue et d'examiner les travaux préparatoires de la session.

12. Les membres du Bureau ont décidé d'organiser des consultations avec leurs groupes régionaux respectifs en vue de déterminer la meilleure manière de procéder pendant la période de transition menant à l'élection d'un Bureau à la fin plutôt qu'au début de chaque session de la Commission. Pendant ces consultations, on étudierait aussi les questions de la garantie d'une meilleure représentation des femmes au sein du Bureau de la Commission et du respect des délais pour la tenue des élections des membres du Bureau.

13. Les membres du Bureau ont décidé de tenir des consultations officielles avec leurs groupes respectifs concernant la composition du Bureau de la trente-huitième session de la Commission.

14. Le Bureau a évoqué sa réunion avec le Bureau du Conseil économique et social, le 25 mars 2004, souligné l'utilité et l'importance de ces réunions annuelles, qui permettaient d'améliorer la coordination et l'échange d'informations, et recommandé le maintien de ces réunions lors des sessions annuelles de la Commission.

15. Il a pris note de la réunion du Bureau du Conseil économique et social avec les présidents des commissions techniques du Conseil, tenue à New York, le 19 juillet 2004, durant la session de fond du Conseil. Le Bureau de la Commission y était représenté par M. Chuquihuara.

16. Prenant acte du rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2004 (E/2004/81), le Bureau a recommandé que la Commission prenne l'initiative de souligner l'importance que les questions de population revêtaient pour les travaux des autres commissions techniques et d'aider à fixer des priorités dans les domaines social et économique. À cet égard, le Bureau a reconnu que les réunions conjointes avec les bureaux d'autres commissions techniques étaient importantes car elles facilitaient l'échange d'informations.

IV. Programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

17. Le Bureau a pris note du programme de travail de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, et souligné qu'il était important qu'elle maintienne une approche globale vis-à-vis des questions de population et de développement. Il a recommandé que la Division continue de convoquer des réunions techniques afin de faire ressortir les principales préoccupations de la communauté internationale en matière de population et de développement, y compris celles liées aux thèmes spéciaux examinés chaque année par la Commission.

18. Le Bureau a pris note du fait que la Division de la population établirait un rapport pour la trente-huitième session de la Commission concernant ses méthodes de travail, ainsi que des recommandations précises sur cette question (E/CN.9/2005/7). Il a recommandé que des consultations soient engagées avec les États Membres et les observateurs en vue de l'établissement du rapport.

19. Le Bureau a pris note de la résolution 2004/63 du Conseil économique et social, en date du 23 juillet 2004, intitulée « Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques », dans laquelle le Conseil priait ses commissions techniques, dans le cadre de leur examen de l'application des textes issus des conférences en 2005, de favoriser la complémentarité de leurs travaux et de suivre les directives du Conseil et de l'Assemblée générale. Le Bureau a aussi pris note du fait que le Conseil, dans cette même résolution, priait les présidents des commissions techniques de communiquer au Président du Conseil les questions appelant un examen particulier ou des mesures de la part du Conseil.

20. Le Bureau a été informé qu'une troisième réunion de coordination consacrée aux migrations internationales aurait lieu les 27 et 28 octobre 2004 et qu'elle serait suivie de la présentation à la Deuxième Commission du rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/59/325). Le Bureau a encouragé le renforcement des travaux sur les migrations internationales, en particulier compte tenu du dialogue de haut niveau prévu sur ce thème en 2006.
